DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

## **EXTRAIT**

## DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 4 juin 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER,

Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s):

Excusé(s): Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Laurent FURST, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Thierry

CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur David HECKEL

Absent(s):

Rapporteur: Monsieur Francis GRIGNON

N° CP/2012/428 - Administration générale - 5
Cession de la maison éclusière n° 6 à HANGENBIETEN

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la cession à Mme Cathie BALDENSPERGER et M. Jean-Michel GOETZ, de la maison éclusière n° 6 cadastrée sous section 9 n° 147 à HANGENBIETEN, d'une superficie de 10 a 45 ca, au prix de 207 000 € et frais divers.

Elle désigne par ailleurs M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte de vente correspondant.

Pour extrait conforme : Pour le Président Le Directeur des services de l'assemblée Adopté à l'unanimité

Le Président, Guy-Dominique KENNEL

Jean-Jacques STAHL

Accusé de réception N°: A067-226700011-20120604-67881-DE-1-1\_0

Acte certifié exécutoire au : 13/06/12